

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU

Le Conseil de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps s'est réuni le 26 Septembre 2018 à 19h00 en l'Hôtel Communautaire de Marquise, sous la Présidence de Monsieur Francis BOUCLET, Président.

La séance ouverte, Monsieur Jacques FASQUEL est élu Secrétaire.



Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil communautaire

Installation d'un nouveau conseiller titulaire de la commune de Rinxent

Le Président a déclaré installer Monsieur Bernard LENGAGNE dans ses fonctions de délégué communautaire titulaire.

Délégation du Président

Compte rendu d'activités

Le Conseil Communautaire unanime a pris acte des délégations exercées par le Président.

Modification de la composition des Commissions

Le Conseil Communautaire a revu la composition des commissions pour intégrer Monsieur Bernard LENGAGNE dans les instances suivantes :

- Développement Territorial
- Travaux et Moyens

Définition de l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps – Abattoirs de Fruges

Après en avoir délibéré, l'assemblée unanime a décidé de compléter l'intérêt communautaire des compétences reprises à l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps en reconnaissant d'intérêt communautaire : « *Participation à la construction d'un abattoir multi-espèces à rayonnement régional sur la commune de Fruges, dans les conditions définies par délibérations spécifiques du Conseil Communautaire* »

FINANCES

Convention multi partenariale pour la construction du nouvel abattoir multi espèces de Fruges

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, a autorisé le Président à signer, dans un 1^{er} temps la convention multi partenariale pour la construction du nouvel abattoir multi espèces de Fruges, et dans un 2nd temps la convention financière avec la Société coopérative d'intérêt collectif d'abattage Hauts-Pays qui fixera les modalités de versement de la subvention.

Fixation du produit de la taxe GEMAPI

L'assemblée à l'unanimité, a décidé d'arrêter le produit global de la taxe GEMAPI à la somme de 464 954 € et de charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux. Cette somme sera perçue au titre de l'exercice budgétaire 2019.

Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale

Convention de financement pour l'étude de définition des systèmes d'endiguement 2018-2019

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, a autorisé le Président à signer la convention de financement d'un montant de 15 029 € avec le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale pour réaliser l'étude de définition des systèmes d'endiguement.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2019

Liste des exonérations

Conformément à l'article L.2333-78 du CGCT, le Conseil Communautaire unanime a adopté la liste des exonérations 2019 de la TEOM pour les personnes assujetties à la Redevance Spéciale, ainsi que celles passant par un prestataire privé respectant les règles d'élimination et ayant fourni une attestation de ce dernier.

COMMUNICATION, CULTURE ET PATRIMOINE

Saison Culturelle Intercommunale 2019

Aide aux projets de sensibilisation et de promotion de la Lecture Publique 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, a décidé d'entériner le calendrier des manifestations pour l'année 2019 et a autorisé le Président à solliciter les aides du Département au titre des dispositifs « Saison Culturelle Intercommunale » et « Aide aux projets de sensibilisation et de promotion de la Lecture Publique ».

Convention avec le Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais numérique dans le cadre du déploiement du réseau d'initiative publique à Très Haut Débit du Nord-Pas-de-Calais pour le déploiement de la fibre jusque chez l'habitant

Après en avoir délibéré, l'Assemblée à l'unanimité, a autorisé le Président à signer la convention avec le Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais numérique, précisant les modalités de déploiement du Réseau d'Initiative Publique à Très Haut Débit sur le territoire de La Terre des 2 Caps.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Convention de partenariat avec le Parc naturel Régional des Caps et Marais d'Opale dans le cadre du déploiement de l'Espace Info-Energie (EIE) sur La Terre des 2 Caps

Le Conseil Communautaire, unanime, a autorisé le Président à signer une convention de partenariat avec le Parc naturel Régional des Caps et Marais d'Opale afin de mieux employer le service EIE sur le territoire de La Terre des 2 Caps, en organisant deux demi-journées par mois de permanence dans les locaux de l'intercommunalité.

Parc naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

Appel à candidature « Partons 2.0 » - Gestion de la voiture dans les centres bourgs

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, a autorisé le Président à inscrire les projets suivants à l'appel à candidature du Parc naturel Régional des Caps et Marais d'Opale :

- Développement du Pôle Gare avec une proposition de services innovants sur la mobilité alternative et partagée (étudiants, salariés, touristes, habitants, ...)
- Piste cyclable sécurisée le long de la route des carrières
- Concrétisation de voies douces (accès aux écoles et commerces pour réduire le stationnement à proximité)

Zone d'Activité Economique des 2 Caps
Cession de terrain à la SCI du Combattant

L'assemblée par 33 voix pour et 5 oppositions (N.LOEUILLET, AS.VIDOR, A.OMNES, B.LENGAGNE et M.ROUGEAUX) a adopté la cession à la SCI DU COMBATTANT, d'une bande supplémentaire de terrain de 1 289 m² contiguë à la parcelle AM 760 premièrement acquise, au prix de 19 € le m² destiné à un éventuel projet d'extension. Les élus ont également autorisé l'harmonisation de la durée du pacte de préférence de cette seconde vente au pacte de préférence du premier terrain acquis, soit jusqu'au 20 juillet 2027.

Zone de la Maie Rinxent
Cession d'un bâtiment à la société Mécanique Tuyauterie Maintenance Industrielle (MTMI)

Après en avoir délibéré, le Conseil a autorisé la vente d'un bâtiment Zone de la Maie Rinxent, sis parcelle AE 73p, au prix de vente de 60 000 € HT qui sera affecté aux comptes de la Mairie de Rinxent, à condition que ladite société régularise en amont le bail commercial la liant à La Terre des 2 Caps.

Rénovation de l'éclairage public extérieur
Demande de subvention à la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais (FDE 62)

L'Assemblée unanime, a autorisé le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais, afin d'obtenir un accompagnement financier sur la rénovation de l'éclairage public extérieur de différents sites communautaires.

Pays Boulonnais
Lancement de la démarche réglementaire du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Conseil unanime, a approuvé le lancement de la démarche d'élaboration du PCAET à l'échelle Pays Boulonnais, a désigné la Communauté d'Agglomération du Boulonnais comme Maître d'ouvrage et a autorisé le Président à signer tout document afférent à cette démarche.

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)
Projet « Pôle Gare de Marquise / Rinxent »

L'assemblée a autorisé, par 37 voix pour et 1 opposition (T.SEGARD), l'inscription du projet « Pôle Gare de Marquise / Rinxent » au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

Modification du tableau des effectifs

Afin de prendre en compte l'évolution de carrière des agents et les besoins de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire unanime, a autorisé la création d'un poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe à 17h30, d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et d'un poste d'Agent Social principal de 2^{ème} classe.

TOURISME

Office de Tourisme Communautaire
Renouvellement de classement en Catégorie I

L'assemblée unanime, a approuver la demande de renouvellement de classement en Catégorie I et a autorisé le Président à adresser le dossier à Monsieur le Préfet.

Office de Tourisme Communautaire
Edition touristiques 2019 et participation des professionnels

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, après avis favorable du Conseil d'Exploitation, a arrêté le prix des encarts aux professionnels du tourisme dans les éditions de 2019 : 40 et 75 €, avec la possibilité de prendre un encart supplémentaire à 30 € pour une même raison sociale. Ces offres ne seront pas accessibles aux

hébergements non classés et non labélisés. Ces derniers apparaîtront néanmoins dans les brochures, à leur demande, sur une ligne, qui reprendra uniquement les coordonnées postales, téléphoniques, adresse mail et site internet, au titre de la mission de service public.

Pour les associations du territoire, à but non lucratif, qui gèrent un équipement patrimonial, l'insertion sera gratuite.

Taxe de Séjour Forfaitaire 2019

L'assemblée unanime a arrêté la période de perception de la Taxe de Séjour Forfaitaire 2019 du 1^{er} avril au 15 septembre et a entériné les taux d'abattement et les tarifs applicables l'année prochaine.

QUESTIONS DIVERSES



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Communautaire ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h25.

Compte rendu affiché le 3 octobre 2018, en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.